Ce qu'elles ont refusé et continuent de dénoncer avec fermeté et constance. Elles saisiront donc l'occasion de ce 8 Mars pour organiser, à 18 heures, un sit-in devant le Parlement.

Cette journée anniversaire étant placée sous le thème de «L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels », des syndicalistes femmes et des activistes des droits humains monteront au créneau pour réclamer non seulement l'application du principe de la parité, mais une véritable égalité hommes-femmes dans tous les secteurs, la levée de toutes les réserves émises par le Maroc concernant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la garantie du droit à la santé notamment reproductive et le droit au travail et à un logement décent.

Le Maroc compte 16,4 millions de femmes

La Journée internationale de la femme est célébrée cette année sous le thème «L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels».

En cette occasion, le Haut commissariat au plan indique dans une note d'information rendue publique hier, qu'en 2011, le Maroc comptait 16,4 millions de femmes représentant 50,8% de sa population et dont 41,6% vivaient en milieu rural. Les femmes rurales sont relativement plus jeunes que leurs concitoyennes citadines, 29% sont âgées de moins 15 ans contre 24%. Un peu moins des deux-tiers (62,2%) sont en âge de travailler (15-60 ans) et 8,8% sont âgées de 60 ans ou plus.

Cette structure plus jeune des femmes rurales s'explique, outre l'exode rural, par une fécondité plus élevée qui, bien qu'en baisse, atteint 2,7 enfants par femme contre 1,8 pour les citadines en 2010.

Les femmes rurales se marient en moyenne à 25,6 ans (2009-2010), soit 1,8 an plus tôt que les femmes citadines. Le mariage précoce recule parmi les femmes rurales, 87,9% âgées de 15 à 19 ans étaient célibataires en 2010 contre 84,4% en 1994.

En termes de mortalité, résumée par l'espérance de vie à la naissance, les femmes rurales vivent en moyenne 6,4 années de moins que les citadines (73 ans contre 79,4). Cet écart s'explique en partie, par la surmortalité en bas âge. En effet, pour les moins d'un an, sur mille fillettes rurales, 32 décèdent avant de célébrer leur premier anniversaire (en milieu urbain ce taux est de 22,7 pour mille). Quant aux filles âgées de 1 à moins de 5 ans, ce taux est de 6,6 pour mille en milieu rural contre 5,1 pour mille en milieu urbain.

Le recours de la femme rurale au système de santé au cours de la grossesse ou lors de l'accouchement tend à se généraliser mais reste encore en dessous des niveaux observés en milieu urbain. En 2010, 68,3% des femmes rurales étaient couvertes par les soins prénatals contre 47,9% au cours de la période 1994-2003. En milieu urbain, ces proportions sont, respectivement, de 94% et 84,9%. A l'accouchement, 56,7% des femmes rurales bénéficient de l'assistance d'un personnel de santé en 2010 contre 39,5% en 1994-2003 (respectivement 93% et 85,3% en milieu urbain).

Ces inégalités en matière d'accès aux soins de santé se traduisent par un taux de mortalité maternelle en 2009-2010, presque deux fois plus élevé dans les campagnes que dans les villes (148 pour 100 mille naissances vivantes contre 73 dans les villes).

En matière d'éducation, la femme rurale accuse un retard important par rapport à sa concitoyenne citadine. 58,2% des filles et des femmes rurales âgées de 10 ans et plus sont sans niveau d'instruction en 2011 (contre 29,8% en milieu urbain) et seules 0,6% ont un niveau supérieur (contre 8,7% dans les villes).

Ce faible niveau d'instruction devrait s'améliorer grâce à la généralisation de la scolarisation. Le taux spécifique de scolarisation des filles rurales âgées de 6 à 11 ans était de 91,8% en 2009-2010 contre seulement 62,2% en 1999-2000 (respectivement 95,1% et 87,4% dans les villes).

Concernant sa situation sur le marché du travail, la femme rurale est relativement plus active que son homologue citadine. Le taux d'activité des femmes rurales âgées de 15 ans et plus s'élève à 36,6% en 2011, soit près de deux fois celui des citadines (18,1%). Ce taux reste cependant bien inférieur à celui des hommes ruraux qui atteint 80,5%. Les femmes rurales actives sont dans leur quasi totalité occupées, le chômage ne concerne que 2,1% d'entre

elles.

Elles travaillent dans la quasi-totalité des cas (94%) dans l'agriculture, secteur où elles représentent 41,6% de la main-d'oeuvre. 3 femmes rurales actives occupées sur 4 sont des aides familiales (travail non rémunéré) contre seulement 4,6% dans les villes où c'est plutôt le travail salarié qui domine (80,5% contre 5,5% des actives occupées rurales). En outre, l'auto-emploi concerne 17,6% des femmes rurales actives occupées contre 11,8% des citadines.

En 2011, 16% des ménages ruraux sont dirigés par des femmes (contre 20,8% dans les villes). Parmi ces femmes, près de la moitié (50,5%) sont veuves, 39,7% mariées et 6,3% sont divorcées. Un peu moins des deux tiers (63,2%) des femmes chefs de ménage en milieu rural sont des inactives et 36,2% sont actives occupées.

En matière de niveau de vie, un ménage rural dirigé par une femme dépense en moyenne 37% moins que celui dirigé par une citadine (8.417 DH annuellement contre 13.317 DH). Cet écart se traduit par des disparités importantes en termes de pauvreté.

En 2007, près de 15% des ménages ruraux dirigés par des femmes sont pauvres, soit un taux 3,8 fois plus élevé parmi les ménages citadins dirigés par des femmes (4%). Près d'un ménage rural dirigé par une femme sur quatre est vulnérable, alors que cette proportion est d'un peu plus de 1 sur 10 (13,4%) en milieu urbain.

Tiznit rend hommage à Latifa Jbabdi

Latifa Jbabdi est l'une des figures de proue incarnant ce noble engagement, déterminé, inébranlable et assidu. Tiznit, sa ville natale, toute fière, se targue qu'une de ses filles en soit arrivée là! Et elle décide de le faire savoir.

A l'occasion de la Journée internationale de la femme, Tiznit, ville natale de Latifa Jbabdi, lui rendra hommage aujourd'hui. Cet hommage sera organisé par l'Association Issmoun pour les oeuvres sociales et culturelles de Tiznit, la municipalité de la ville et le Théâtre Mohammed

V. La cérémonie se déroulera à 18h30 à la Maison de la culture de Tiznit.

Au menu de ce rendez-vous, plusieurs interventions sont prévues. Notamment celles du président de la municipalité, du représentant du Théâtre Mohammed V avant que la parole ne soit donnée au président de l'Association Issmoun

Ensuite, plusieurs personnalités seront invitées à donner des témoignages mettant en exergue la vie de la militante et les périples de son action sur tous les fronts, dont notamment Amina Ouchelh, membre du Bureau politique du parti de la Rose. Un exposé sera fait sous le thème «Leçon d'amour» par l'acteur et l'animateur culturel Ahmed Jaouad. Des morceaux de musique locale seront exécutés par les étudiants et professeurs du Conservatoire de musique Hadj Belaïd.

IDRISS OUCHAGOUR.

Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes : "La participation politique et économique des femmes est fondamentale"

La directrice exécutive d'ONU-Femmes, Michelle Bachelet effectue une visite au Maroc depuis hier où elle devrait, en toute vraisemblance, lancer un appel avant d'animer une conférence au ministère de l'Economie et des Finances.

Préalablement, elle avait, dans son message à l'occasion de la Journée internationale de la femme, rappelé que «la création d'ONU-Femmes a coïncidé avec des changements profonds dans notre monde, de la montée des mouvements de protestation contre les inégalités aux soulèvements en faveur de la liberté et de la démocratie dans le monde arabe». Ces événements ont renforcé la conviction qu' «un avenir durable n'est possible que si les femmes, les hommes et les jeunes bénéficient ensemble de l'égalité».

Pourtant, a-t-elle ajouté, «si d'extraordinaires progrès ont été réalisés, aucun pays ne peut prétendre avoir entièrement éliminé la discrimination fondée sur le sexe», une inégalité qui «transparaîet dans les écarts de rémunération et l'inégalité des chances entre les sexes,

dans la faible représentation des femmes aux postes de direction de la Fonction publique et du secteur privé, dans le mariage d'enfants et la disparition des filles en raison de la préférence pour les garçons, et dans la poursuite de la violence contre les femmes sous toutes ses formes».

La directrice exécutive d'ONU-Femmes a précisé, par ailleurs qu' «une personne sur quatre dans le monde est une femme ou une fille rurale ». Elles n'en sont pas moins confrontées aux pires inégalités au niveau de l'accès aux services sociaux et aux terres, ainsi qu'aux autres actifs productifs.

Aussi, «Aucune solution durable aux changements majeurs qui se produisent à l'heure actuelle - depuis les changements climatiques jusqu'à l'instabilité politique et économique - ne peut être trouvée sans la pleine autonomisation et participation des femmes à travers le monde » a-t-elle rappelé en précisant que «nous ne pouvons tout simplement plus nous permettre de laisser les femmes de côté ».

La pleine et égale participation des femmes sur les plans politique et économique est fondamentale pour la démocratie et la justice, que les peuples appellent de leurs voeux, a indiqué Mme Bachelet en rappelant que «l'égalité des droits et des chances sous-tend des économies et des sociétés solides ».

Fouzia Assouli, présidente de l'ADFM : "Tout le monde a déchanté du fait de la composition du nouvel Exécutif"

Pour Fouzia Assouli, présidente de l'Association démocratique des femmes du Maroc, un regard sur le passé suffit pour évaluer toutes les avancées enregistrées ces dernières années par rapport à l'égalité des femmes. Elles sont nombreuses et fort louables. Ainsi des politiques publiques sur le genre ont-elles été même consacrées comme l'agenda sur l'égalité. La promulgation de la loi sur l'aide et le Fonds de la solidarité familiale ne sont pas en reste.

Par ailleurs, comme l'a expliqué Mme Assouli, la levée des réserves sur l'article 16 de la Convention internationale CEDAW et sa publication au BO représentent un saut qualitatif par rapport à l'égalité et à la parité. Par la suite, beaucoup d'espoirs sont portés sur la nouvelle Constitution eu égard à son contenu révolutionnaire, a ajouté la militante associative.

«Mais tout le monde a déchanté du fait de la composition du nouveau gouvernement. Une chute libre en fait, a-t-elle ajouté avec déception. Passer d'une participation féminine de 22% avec sept femmes à une représentation unique est loin d'être anodin. Même au niveau du Parlement, nous sommes loin du 1/3 escompté. Mme Assouli ne manque pas de rappeler que tous ces acquis sont l'oeuvre de la lutte acharnée des femmes.

Elle va plus loin en mettant en cause même le choix du portefeuille accordé à Mme Hakkaoui. Les femmes sont-elles condamnées à ne gérer que les affaires sociales? Un stéréotype bien soutenu. Mais c'est vrai, ajoute-t-elle, qu'un problème de compétence se pose. C'est tout simplement aberrant. Ce qui l'a scandalisée davantage, c'est encore le critère des compétences.

Face à cet état de fait, quelles ont été les réactions de la société civile? «Le mémorandum que nous avons adressé au chef du gouvernement est resté sans réponse jusqu'à ce jour», a expliqué Mme Assouli. Le sit-in organisé le 20 février a repris leurs revendications.

Par ailleurs et en parallèle avec le réseau déjà existant, des associations ont entrepris de créer un autre réseau appelé «L'égalité aujourd'hui avant demain ». Une sorte d'instance de vigilance afin de surveiller l'action du gouvernement.

L'une des revendications de l'ADFM tend à la mise en oeuvre de l'autorité chargée de la parité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination prévue par l'article 164 de la Constitution et qui sera chargée des politiques publiques. Il faut donc vaquer au plus urgent d'autant plus que les élections communales approchent. Et puis on serait tenté de savoir dans quelle mesure la loi de Finances 2012 répond aux attentes des femmes.

Sabah Chraibi, présidente d'ESPOD : "Avec une nomination-alibi, le gouvernement est en réel recul"

La Journée de la femme est à la fois un couronnement et une interpellation. C'est ce qui ressort des propos de Sabah Chraibi, présidente de l'Association marocaine pour la promotion de l'entreprise féminine. Une façon de nourrir la mémoire collective pour prendre conscience

du chemin parcouru et ne pas oublier que les acquis sont sans cesse menacés par les politiques conservatrices. C'est également un moment d'évaluation des politiques publiques.

Certes beaucoup d'avancées ont été effectuées, avouons-le, souligne Mme Chraibi. Mais en même temps, a-t-on le droit de faire de la politique en dehors des femmes ? C'est la conclusion à tirer par rapport à la composition du nouveau gouvernement qui a enregistré un réel recul avec une représentation-alibi, a expliqué Mme Chraibi.

Il va de soi que cette façon de faire est loin de respecter et la lettre et l'esprit de la Constitution que nous avons applaudi lors de sa promulgation. On est allé jusqu'à invoquer l'approche compétence au lieu de l'approche genre comme cela devrait être le cas. Est-ce à dire que les compétences se conjuguent au masculin.

Loin s'en faut, le Maroc regorge de femmes de haut niveau et qui ont prouvé leurs capacités à tous les niveaux, s'insurge Mme Chraibi. Le nouveau gouvernement est interpellé pour vaquer au plus urgent. Lors de la rencontre organisée avec les femmes, le chef du gouvernement a annoncé la possibilité d'un remaniement avec évidemment une meilleure représentativité des femmes.

Par ailleurs, avance-t-elle, les partis politiques doivent assumer leur responsabilité dans la transparence totale loin de toute politique de parachutage et de clientélisme. Le risque à encourir, c'est une désaffection de la politique par les femmes et les jeunes ; les véritables leviers avec lesquels il faut compter.

Malika El Fassi, seule femme signataire du Manifeste de l'Indépendance : Une pionnière du journalisme

Une pionnière. C'est le qualificatif qui sied le mieux à Malika El Fassi, l'une des plus prestigieuses figures féminines qu'ait connue le Maroc. Quoiqu'ayant plus d'une flèche à son arc, son nom reste intimement lié au Manifeste de l'Indépendance.

Elle a participé à son élaboration avec ses compagnons du Mouvement national et était la

seule femme à l'avoir signé. Le couronnement d'un long combat au sein du mouvement national qu'elle a rejoint en 1937. Elle a ainsi marqué l'Histoire du Maroc au moment où les femmes sont confinées dans leurs foyers.

Malika El Fassi a eu encore une longueur d'avance sur ses compatriotes en étant la première femme journaliste. Elle a commencé à écrire depuis son jeune âge sous le pseudonyme El Fatate et plus tard sous celui de Bahitate El Hadire (Chercheuse de la cité). Ses articles sont parus dans Majallat Al Maghrib puis après dans le journal El Alam dès 1934. Elle a aussi écrit des pièces de théâtre et quelques romans dont « La Victime ».

Son grand combat, elle l'a mené contre l'analphabétisme et ce, bien avant l'Indépendance. Elle a fait de la scolarisation des filles son cheval de bataille. Avec son mari, alors directeur de la Qaraouiyine, elle a ouvert une section filles, secondaire et universitaire en 1947. La première promotionn a compté Habiba El Bourqadi, Aicha Sekkat et Fettouma Kabbaj ; des femmes de très grande valeur. Même quand elle a passé son permis de conduire en 1955, c'est pour mieux servir son idéal. Elle a commencé à sillonner le Maroc afin de créer plus de centres et pousser les gens à s'inscrire aux cours d'alphabétisation.

Quant à la musique, elle n'a pas de secret pour elle. Jouant du luth et de l'accordéon, elle a fondé avec Touimi Benjelloun, l'Association des amateurs de la musique andalouse.

Côté associatif, Mme El Fassi a fondé en 1956 avec d'autres militantes l'Association Al Mouassat, reconnue d'utilité publique dont elle a été la présidente. Cette Association s'occupe des démunis, des sinistrés et des cancéreux dans le besoin.

Malika El Fassi a participé à plusieurs symposiums et a donné différentes conférences en Chine, en Roumanie, en URSS, etc.

Quant au nombre de fois où elle a été honorée, on ne les compte plus. Nul doute que le meilleur hommage qui lui a été rendu est celui de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui l'a décorée du Grade de Grand Commandeur du Ouissame All Arch Al Alaoui en janvier 2005. Elle a eu une médaille de l'Unesco pour sa lutte contre l'analphabétisme et une autre lui a été décernée par la Ligue marocaine de l'éducation de base et de lutte contre l'analphabétisme.

Elle nous a quittés en 2007 mais l'Histoire retient toujours sa notoriété et son grand combat.

Professeur Amal Bourquia : Une médecine à sensibilité féminine

«Le don d'organes est un acte de générosité et d'amour ». C'est une évidence mais il faut compter avec toutes les entraves qui se dressent. L'espace d'un déjeuner et devant un parterre de journalistes, le Professeur Amal Bourquia, néphrologue, a essayé de passer le maximum de messages concernant la situation des maladies rénales en général au Maroc et la greffe du rein en particulier ; célébration de la Journée mondiale du rein oblige.

Rompue à ce genre d'exercice, elle explique et convainc à la fois. Selon elle, la prévention et la sensibilisation sont les maîetres mots. « Tout entreprendre pour éviter ces déficiences rénales car au bout du chemin l'hémodialyse est un traitement lourd et fort contraignant. Les chiffres sont très parlants : 10.000 patients dialysés. La solution serait peut-être de se tourner davantage vers la greffe du rein.

Malheureusement, avance-t-elle avec regret, le Maroc accuse un retard net qui le positionne en queue de peloton avec quelque 167 greffes à son actif. Pas de quoi tirer une fierté. Plusieurs explications à ce phénomène. Le coût et la non-prise en charge financière. Le manque d'informations qui favorise la prolifération d'idées erronées sur le sujet.

Là Mme Bourquia insiste sur le fait que l'information et la communication sont l'affaire de tous. Elle interpelle aussi bien les médecins, les imams que les médias qui doivent intervenir, chacun à son niveau pour éclairer la population sur ces dons d'organes. Dans ce cadre, l'Association Rein dont elle assure la présidence a lancé le premier site destiné aux maladies rénales www.reins.ma. Un outil accompagnateur, pédagogique et anticipateur

Très zen et égale à elle-même, elle insiste encore et encore pour mieux toucher son oratoire. C'est ce à quoi elle s'est vouée tout au long de son parcours professionnel. Elle se sent comme un poisson dans l'eau. D'abord, Professeur néphrologue à la Faculté de médecine de Casablanca, elle s'est spécialisée par la suite dans les maladies du rein chez les enfants et a même dirigé un centre qui leur est dédié.

Cette passionnée pour qui la médecine n'est pas simplement un métier mais un sacerdoce est également une militante chevronnée. Elle a mis son savoir au service de plusieurs associations aussi bien au Maroc qu'à l'étranger. Il en est ainsi de l'Association internationale des maladies du rein, l'Association internationale de médecine et l'Association méditerranéenne des maladies du rein, entre autres.

Elle s'est épanouie également dans l'écriture. Un autre créneau où elle ne manque pas de mérite. Elle compte ainsi à son actif plusieurs ouvrages tels que « La dialyse au Maroc, Plaidoyer pour la transplantation rénale au Maroc » ou encore « Relation malade-médecin » pour ne citer que ceux-là.

En somme, c'est une femme exceptionnelle au parcours hors du commun.

Par Nezha Mounir